

Exposition au CDI

du 10 au 23 novembre 2017

« Mes droits de citoyen européen »

Cette exposition, réalisée par la Commission européenne (réseau Europe Direct), explique les bases de la citoyenneté européenne.

Elle est composée de 5 panneaux qui récapitulent, par grands secteurs, les différents droits dont dispose le citoyen européen :

- citoyenneté, symboles et dates
- voix des citoyens
- droits fondamentaux
- libre circulation
- droits des consommateurs

MES DROITS DE CITOYEN européen

DROITS FONDAMENTAUX

La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne définit quels sont **mes droits civiques, personnels, économiques et sociaux** en tant que citoyen européen. Ce texte comprend 54 articles regroupés en 6 grands chapitres : **dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice**.

La Charte a été adoptée en 2000 à Nice et intégrée en 2009 au Traité de Lisbonne. Elle a la même valeur juridique que les traités européens* : les États peuvent être condamnés s'ils ne respectent pas les droits qu'elle contient.

Dignité
J'ai le droit de vivre, mon intégrité physique et morale doit être respectée.

ÉGALITÉ
J'ai des droits, quels que soient mon âge, ma couleur de peau ou ma condition physique.

Liberté
J'ai le droit de penser ce que je veux et d'exprimer mes opinions.

SOLIDARITÉ
J'ai le droit de travailler dans des conditions qui respectent ma santé, ma sécurité et ma dignité.

CITOYENNETÉ
J'ai le droit de voter aux élections municipales et européennes quel que soit le pays de l'Union où je suis établi.

JUSTICE
Je suis présumé innocent jusqu'à ce que ma culpabilité soit établie et j'ai le droit d'être défendu.

Si mon pays ne respecte pas mes droits, je peux, en dernier recours, faire appel à la Cour de justice de l'Union européenne.

seul pour la Pologne, la République tchèque et le Royaume-Uni, qui ont obtenu une dérogation.

Logos : Europe Direct, Cour de justice de l'Union européenne, Commission européenne

MES DROITS DE CITOYEN européen

VOIX des CITOYENS

Le Parlement européen débat et vote les lois de l'Union européenne.

Ses membres, les députés européens, représentent l'ensemble des citoyens de l'Union et défendent leurs intérêts.

Il exerce 3 pouvoirs fondamentaux :

- pouvoir législatif, partagé avec le Conseil de ministres
- pouvoir budgétaire, partagé avec le Conseil de ministres
- contrôle démocratique des institutions européennes

Pour plus d'infos, je me rends sur : www.europarl.europa.eu



“ Par mon vote, je choisis la couleur politique du Parlement européen. ”



En tant que citoyen européen, j'ai le droit de choisir qui me représente.



J'ai plus de 18 ans et je réside dans un pays de l'Union européenne : je vote pour choisir mon député européen ! Élu au suffrage universel direct, il siègera pendant 5 ans au Parlement européen, où il me représentera.

En pratique

En tant que ressortissant d'un pays de l'Union européenne, je peux voter soit dans mon pays d'origine, soit dans le pays de l'UE dans lequel je vis.

Le Traité de Lisbonne me donne droit à l'Initiative citoyenne européenne.

Je peux proposer une loi qui porte sur un domaine relevant des compétences de la Commission européenne.

En pratique

L'initiative doit être soutenue par au moins un million de signataires issus d'au moins 7 pays de l'UE.

La Commission européenne examine alors la proposition de loi et décide de la suite à lui donner.

